REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE. Maire.

Étaient Présents: Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

<u>Procurations</u>: Lionel ROUSSET à Joël BEZANGER, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 26 Mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-02-05 B – SUBVENTION CENTRE D'ART CONTEMPORAIN CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la demande de subvention du Centre d'Art Contemporain au titre de l'année 2025, qui fait état de sa programmation annuelle. Il est proposé de souscrire cette convention.

Par ailleurs, Philippe BRUGERE remercie vivement l'implication collective des personnes qui oeuvrent au rayonnement de cette structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE:

- **DONNE** son accord pour souscrire pour 2025 une convention d'objectifs avec le Centre d'Art Contemporain de Meymac
- AUTORISE le Maire à signer cette convention, et tous les actes y afférent
- **DIT** qu'il s'engage à inscrire la subvention de 27.000 € au budget primitif 2025

La secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme, Le 31 Mars 2025

Le Maire de Meymac

Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20250401-2025-02-05-B-DE Date de télétransmission : 02/04/2025 Date de réception préfecture : 02/04/2025